



Le membre titulaire du Comité Central du RDPC confirme qu'il déférera à cette convocation à lui adressée le 11 avril dernier pour comparaitre devant le Conseil de discipline de son parti, au pouvoir. Dans une tribune publiée sur sa page facebook, le Biyaïste invétéré confie les raisons, voire les motivations qui l'amènent à répondre favorablement à cette convocation.

*"Je voudrais vous rassurer que sans craintes et sans reproches, je vais là-bas pour leur rappeler tout le mal qu'ils prolifèrent à l'égard du Président National et aux nombreux militants et non militants du RDPC",* peut-on lire.

**Ci-dessous l'intégralité de sa réaction:**

**VOILA COMMENT CERTAINS JOUISSENT DE LEURS FONCTIONS DE POUVOIR POUR EXTERMINER MORALEMENT CEUX QUI NE SONT PAS DANS LEURS CERCLES D'INFLUENCE : SI C'ETAIT ALORS LA FIN DE NOS SOUFFRANCES ? J'EN SERAIS LE PREMIER TRES HEUREUX ET DELIVRE.**

Ce mercredi 13 avril 2022 sera un autre jour pour moi.

Je voudrais confirmer à tous mes amis et connaissances, à mes camarades politiques, à tous les Biyaïstes que décidément, il n'y a pas deux sans trois. Pour la première fois en 2013, j'ai été accusé à tort d'avoir fait échec au RDPC à LA MAIRIE DE YABASSI dans le NKAM.

Pourtant, le délégué départemental du RDPC mandaté par le Secrétariat Général n'était personne d'autre que le camarade Pierre MOUKOKO MBONDJO qui a échoué. Il va vite faire de m'accuser ; cela m'a valu une sanction abusive alors que je fus relaxé par la commission MUSONGUE qui n'a pas hésité à protéger celui qui fut son ancien directeur de cabinet pendant ses 8 ans de séjour à la primature.

Pour la deuxième fois, sur instruction du Ministre d'Etat Secrétaire Général de la Présidence de la République pour avoir émis une opinion dans un média, mon camarade et le plus vieux compagnon de ma vie politique sur le terrain du Biyaïsme, le Ministre d'Etat Jacques FAME NDONGO me lâche et me livre aux dents de requins. Celui-ci programme à mon rencontre une expédition punitive qui me met à la disposition et en complément d'effectif à l'annexe de la faculté des sciences juridiques et politiques de l'université de N'Gaoundéré à Garoua. Après avoir préalablement bien pris soin de me limoger de mes fonctions de Chef de Département de l'intégration et de la coopération pour le développement à l'IRIC.

Troisièmement, sans pudeur, grande fut ma surprise d'apprendre le lundi 11 avril 2022 que je suis traduit à un conseil de discipline ad hoc du Comité Central du RDPC. Cette fois, mes bourreaux ont décidé de ne pas m'adjoindre les motifs qui m'incriminent. Winston CHURCHILL ne rappelait-il pas que : « de temps en temps, les hommes tombent sur la vérité. La plupart se relèvent comme si de rien n'était » Ce qui n'est pas le cas de certains tortionnaires au Cameroun. Ils sont devenus fous, cupides, pressés, violents et nerveux. Au point où ils ne reconnaissent même plus leurs fidèles serviteurs ou du moins ceux qui ont servi le maître qui leur a tout donné.

Pour tout vous dire, je serai présent à cette convocation demain mercredi 13 avril 2022 à 10 heures. Je voudrais vous rassurer que sans craintes et sans reproches, je vais là-bas pour leur rappeler tout le mal qu'ils prolifèrent à l'égard du Président National et aux nombreux militants et non militants du RDPC.

In fine, je vais aussi là-bas pour leur rappeler que la liberté d'expression est garantie par le préambule de la Constitution du Cameroun conformément à nos lois ; et par les conventions internationales dûment ratifiées par l'Etat camerounais. Par cet acte, si c'était alors la fin de la mafia (...)

**Professeur Pascal Charlemagne MESSANGA NYAMNDING**

**Membre titulaire du Comité Central du RDPC**

**Coordonnateur du Mouvement National des Biyaïstes.**